



390 Rue Henri Fabre
38926 Crolles Cedex

AGENT TECHNIQUE « EAU » (F/H) RELATION A L'USAGER

Référence de l'offre	Direction Eau & Assainissement – 038230501024542
Date de diffusion	02/05/2023
Nombre de poste	1
Poste à pourvoir le	19 juin 2023
Date limite de candidature	1 ^{er} juin 2023
Date prévisionnelle de l'entretien	13 juin 2023
Type d'emploi	Titulaire ou Contractuel ou Titulaire externe en disponibilité
Type de recrutement	Mutation / Détachement / Intégration / Mobilité interne / CDD 1 an renouvelable
Cadre d'emplois	Des adjoints techniques territoriaux - Catégorie C (filière technique)
Lieu de travail	ZA DU TIRE POIX SAINT VINCENT DE MERCUZE
Temps de travail	Temps complet (36 heures hebdomadaires – Congés annuels + RTT)
Environnement de travail	<p>Au cœur du Sillon alpin, Le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes sur un territoire d'innovation où la qualité de vie et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité renforcée par des opportunités de développement dans de nombreux domaines.</p> <p>La direction de l'Eau et de l'Assainissement de la communauté de communes Le Grésivaudan gère la production et la distribution d'eau potable sur les 43 communes du territoire de la CCLG. La direction comprend au total 65 agents.</p>
Descriptif du poste	<p>Sous la responsabilité du chef d'équipe et en relation avec les responsables de zone, vous êtes l'un(e) des interlocuteur(trice)s privilégié(e)s entre la collectivité et ses abonnés sur le terrain. Vous assurez la relève des compteurs d'eau froide ainsi que les interventions techniques chez les usagers comme le renouvellement des compteurs.</p>
Missions	<p>Préparer et réaliser des interventions techniques sur les compteurs d'eau</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Poser/ déposer un compteur d'eau➤ Effectuer un petit diagnostic technique➤ Monter/démonter/ programmer une tête émettrice➤ Résoudre un problème technique (manque de pression, fuite, etc)➤ Manœuvrer vannes et robinets <p>Relever les compteurs d'eau</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Relever des compteurs en utilisant une application informatique dédiée➤ Renseigner les abonnés (tarifs, modalités, organisation, etc)➤ Prendre des rendez-vous pour la réalisation des interventions➤ Travailler en relation avec les gestionnaires d'abonnements➤ Analyser et hiérarchiser les défauts <p>Participer à l'amélioration du service</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Mise à jour des plans➤ Rendre compte de ses interventions➤ Identifier et proposer des pistes de progrès
Profil demandé	<p>CAP ou BEP</p> <p>Connaissances des métiers de l'eau</p> <p>Connaissances techniques en plomberie générale</p> <p>Utilisation des logiciels word et excel fortement souhaitée</p> <p>Aptitude aux travaux manuels</p>

Autonomie et prise d'initiative, rigueur
Aimer travailler en extérieur comme en intérieur
Bon sens relationnel, bonne communication orale
Permis B obligatoire.

Spécificités du poste

Déplacements quotidiens sur le territoire du Grésivaudan avec véhicule fourni.
Travail sur 4 jours et demi. Horaires de journée : 7h30-12h00 / 12h45-16h00 (ou 16h30).
Port de charges-manutention

Rémunération pour un temps complet

Salaires **minimum** par mois de 1707.20 € brut (échelon 1) + 340 € brut prime fonction + 90€ brut prime mobilité + prime complémentaire équivalente à 1/12^{ème} de la rémunération.

Avantages

RTT, tickets restaurant, participation transport, participation mutuelle santé (labélisation), participation à la prévoyance (si adhésion contrat en cours), prise en charge d'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS), adhésion possible au Comité d'œuvres Sociales interne (COS).

Procédure

Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.le-gresivaudan.fr/emploi> ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex.

Règle statutaire

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2^o du CGFP).

Travailleurs handicapés

Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.